

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER

du dimanche 18 octobre 2026

Organisé par la MJC Croix Daurade, 141 chemin Nicol 31200 TOULOUSE Tél : 05 61 48 64 03

Article 1 - Nature de la manifestation : Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets personnels et usagés. Il est indispensable d'être majeur. Tout exposant mineur devra être accompagné d'une personne majeure qui remplira et signera l'inscription. Les particuliers sont autorisés à participer, deux fois par an maximum à ce type de manifestation.

Article 2 - Horaires et prix : Installation de 7h30 à 9h, dimanche 18 octobre 2026. Accueil du public : 9h. Remballage de 17h à 18h. Le prix de l'emplacement de 3m x 2m est fixé à 10€. Il devra être acquitté au préalable lors de l'inscription.

Article 3 - Inscriptions : Les inscriptions se font aux horaires des permanences assurées par les bénévoles (Cf. attestation/inscription jointe). Les inscriptions le jour de la manifestation ne pourront se faire que si des places sont encore disponibles. Chaque bradeur devra remplir le formulaire ci-Joint, « Attestation-Inscription Vide-Grenier » et présenter une pièce d'identité. Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation. En vertu de la RGPD ces données personnelles ne seront pas conservées.

Article 4 - Désistement/ Annulation : Tout désistement porté à la connaissance de la MJC après le jeudi 15 octobre 2026 ne fera l'objet d'aucun remboursement. Les sommes versées à la réservation ne sont pas remboursées sauf en cas d'annulation du vide grenier par les organisateurs. Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront éventuellement être proposées à d'autres exposants. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord des organisateurs.

Article 5 - Stationnement : Pas de stationnement dans l'enceinte de la MJC. Le stationnement sera autorisé sur le chemin Nicol entre les n° 139 et 141 uniquement pendant le déchargement entre 7h30 et 9h, et le chargement entre 17h et 18h30. La Mairie de Toulouse accorde une autorisation exceptionnelle, exclusivement sur ces créneaux de charge et décharge, en montrant sur la voiture le papillon d'autorisation qui vous sera remis et qui comportera votre N° d'immatriculation.

Article 6 - Produits Interdits à la vente : Il est interdit à tous les bradeurs d'exposer à la vente des animaux, des armes, des explosifs, produits inflammables, des copies de CD, DVD (film, musique, jeu...), livres et objets à caractère pornographique, violent ou pouvant choquer la vue des enfants, les objets ou produits à caractère religieux vendus neufs et en nombre, ainsi que tous les produits illicites. La vente de nourriture et boissons est strictement réservée à la MJC.

Article 7 - Tenue de l'emplacement : La personne qui a effectué la réservation doit être celle qui tient le stand. Les surfaces sont délimitées par un marquage au sol que les exposants s'engagent à respecter. Chaque participant apporte son matériel d'exposition. Les participants sont seuls responsables en cas de vol, de détérioration causée aux produits ou des blessures éventuelles. Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les organisateurs,

Toute attitude inconvenante et irrespectueuse pourra entraîner l'expulsion du vide-grenier sans aucun remboursement, de même que le non-respect du présent règlement. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée. **Les participants sont tenus de restituer l'espace réservé propre et d'emporter tout objet ou emballage leur appartenant.**

En signant leur bulletin « Attestation - Inscription vide-grenier », les participants déclarent par la même adhérer aux clauses du présent règlement.

ATTESTATION — INSCRIPTION VIDE-GRENIER (Personne physique)

Se déroulant le dimanche 18 octobre 2026 à

Toulouse à la MJC Croix Daurade

141 chemin Nicol 31200 TOULOUSE - Tél : 05 61 48 64 03

INSCRIPTIONS à la MJC Croix Daurade aux créneaux suivants :

Mercredi 30 septembre de 14h à 18h // jeudi 1^{er} octobre de 14h à 18h //

mercredi 7 octobre de 14h à 18h // et jeudi 8 octobre de 14h à 18h. Après ces dates, en fonction des places disponibles, inscription à l'accueil de la MJC aux heures d'ouverture.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

né(é) le à

Adresse :

Code postal et ville :

Modèle voiture et immatriculation :

Téléphone : Mail :

Carte d'identité, Passeport, Permis :

Délivré le par

Je réserve.....emplacement(s) x 10 euros soit un total deeuros.

Je soussigné(e), déclare adhérer aux clauses du présent règlement qui m'a été remis en mains propres, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels usagés et ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je déclare connaître le règlement intérieur de la manifestation, déchargeant par là même l'association organisatrice de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation.

Je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui m'est consentie à titre personnel.

Le fait de réserver un emplacement vaut acceptation pleine et entière dudit règlement.

Fait à Toulouse, le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Emplacement n°